

□ Particulier

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Attestation de Respect des Objectifs (ARO) Organisme : Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction - DGALN/DHUP/QC Identité du demandeur **Email Etablissement** SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** L' article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) promulguée le 10 août 2018, habilite le gouvernement à réécrire les règles de construction en favorisant l'innovation. Pour cela, l'ordonnance du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation a, de manière expérimentale, défini les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage pouvaient proposer des projets de construction contenant des solutions d'effet équivalent aux dispositions constructives applicables à l'opération. Ce principe a été inscrit dans le code de la construction par l'ordonnance du 29 janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction et recodifiant le Livre ler du code de la construction et de l'habitation et les modalités d'application sont fixées par le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre ler du CCH et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent. Pour le remplissage du présent formulaire, l'acronyme "SEE" pour "Solution d'effet équivalent" a été utilisé. En ce qui concerne le téléchargement des pièces jointes, il conviendra de privilégier des pièces de poids limité. Le chargement de ces pièces peut être long mais doit se terminer avant que la page de confirmation de dépôt de votre dossier ne s'affiche. Mentions légales disponibles via le lien: https://www.ecologie.gouv.fr/reecriture-des-regles-construction-nouvelle-versiondu-livre-ier-du-code-construction-et-lhabitation Informations générales Maître d'ouvrage Statut Statut du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1° du CCH) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Public Professionnel

Attestation de Respect des Objectifs (ARO) Nom Nom, prénom ou intitulé de la société du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1º du CCH) Indiquer ici, le cas échéant, le numéro SIREN/SIRET **Adresse** Adresse du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1º du CCH) Téléphone Téléphone du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1° du CCH) Courriel Adresse électronique du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1° du CCH) Nom, Prénom du référent Nom, Prénom du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1º du CCH) Fonction du référent Titre du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1° du CCH) Ex: Chargé d'opération, ... Téléphone du référent Téléphone professionnel du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1º du CCH) Courriel du référent Adresse électronique professionnelle du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1º du CCH)

Données relatives à l'opération

Département de l'opération

Attestation de Respect des Objectifs (ARO) Département de l'opération Commune d'implantation de l'opération NB: Cette information ne fera pas l'objet de communications publiques. Situation précise de l'opération NB: Cette information ne fera pas l'objet de communications publiques. Type de bâtiment A - Exploitation agricole et forestière A100 – exploitation agricole A200 – exploitation forestière ☐ B – Habitation B100 – Maison individuelle B200 - Bâtiment d'habitation collectif C – Commerce et activités de service 200 – artisanat et commerce de détail C200 – restauration C300 – commerce de gros C400 – activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle C\$00 – hébergement hôtelier et touristique C600 - cinéma D – Equipements d'intérêt collectif et services publics 00 – locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés □200 – locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés D300 – établissements d'enseignement D400 – établissements de santé D\$00 – établissements d'action sociale D600 – salles d'art et de spectacles D700 – équipements sportifs D800 – autres équipements recevant du public ☐ E – Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)
E200 – entrepôt
E300 – bureau
E400 – centre de congrès et d'exposition
ESOO – Autres lieux d'activité du secteur tertiaire SANS accueil de public
Nombre de logements, le cas échéant S'il s'agit d'un bâtiment d'habitation collectif, renseigner le nombre de logements qu'il comporte.
Nature de l'opération Nature des travaux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Construction neuve
Rénovation
Surface de plancher Surface de plancher en m²
Description de l'opération Exemple : Réhabilitation de 500 logements datant de 1950.
Phase de l'opération Phase de l'opération au moment de la réalisation de la présente attestation, parmi la liste ci-dessous
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible APS
☐ APD
□ PRO
□ DCE
☐ PC/DP
EXE
Date de début prévue de l'opération Date estimée du démarrage du chantier
Date de livraison prévue de l'opération Date estimée de fin du chantier

Attestation de Respect des Objectifs (ARO) Date de dépôt du dossier de demande d'attestation de respect des objectifs Date à laquelle le maître d'ouvrage a transmis son dossier à l'organisme délivrant la présente attestation Le cas échéant, numéro de l'assurance dommages-ouvrage Données relatives à l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Qualité de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs (selon l'article R. 112-4 du CCH et de l'article 5 du décret n°2021-872 relatif à la recodification du Livre ler du CCH) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ CSTB ☐ CEREMA ☐ Bureau de contrôle technique Bureau d'étude hautement qualifié Laboratoire agréé pour la sécurité incendie Organisme reconnu compétent par le ministre de l'intérieur pour la sécurité incendie Dénomination de l'organisme délivrant la présente attestation Nom, Prénom ou intitulé de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Indiquer ici, le cas échéant, le numéro SIREN/SIRET Adresse de l'organisme délivrant la présente attestation Adresse de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Téléphone de l'organisme délivrant la présente attestation Téléphone professionnel de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Courriel de l'organisme délivrant la présente attestation Adresse électronique professionnelle de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Nom, Prénom du référent

Nom, Prénom du contact référent au sein de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Attestation de Respect des Objectifs (ARO) Fonction du référent Ex: Chargé d'opération, Directeur d'agence, ... Téléphone du référent Téléphone professionnel du contact référent au sein de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Courriel du référent Adresse électronique professionnelle du contact référent au sein de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Attestation d'assurance Attestation d'assurance pour la mission spécifique de délivrance de l'attestation de respect des objectifs (selon l'article L. 112-9 du CCH) Nom et coordonnées de l'assureur Nom et coordonnées de l'assureur ayant délivré l'attestation d'assurance spécifique à la mission de délivrance de l'attestation de respect des objectifs N° de police d'assurance et n° d'assuré Informations disponibles sur votre attestation d'assurance qui seront reportées sur l'attestation de respect des objectifs Données relatives à la SEE 1 Type de concepteur à l'origine de la SEE1 Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°1 Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Industriel ☐ Bureau d'études ☐ Architecte Entreprise de travaux

Champ technique de la SEE1

Parmi la liste ci-dessous

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Protection contre les risques xylophages (Titre III, chapitre I)
Sécurité d'usage des bâtiments (Titre III, chapitre IV)
Sécurité des personnes contre les risques d'incendie (Titre IV)
Réseaux d'eau (Titre V, chapitre II)
Qualité d'air intérieur (Titre V, chapitre III)
Ouvertures (Titre V, chapitre V)
Autres équipements (Titre V, chapitre VII)
Accessibilité (Titre VI)
Performance énergétique et environnementale (Titre VII)
Solution de référence à laquelle la SEE1 propose une alternative Référence réglementaire de la solution de référence à laquelle il est proposé une alternative (selon l'article R. 112-3 - II - 3° du CCH)
Objectifs généraux poursuivis (SEE1) Rappel des objectifs généraux respectés par la SEE (selon l'article R. 112-3 - II - 2° du CCH)
Description sommaire de la SEE1 Il s'agit de la description fournie dans le dossier de demande et qui a vocation à figurer sur des supports de communication publics (selon l'article R. 112-3 - II - 4° du CCH).
Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération
Dispositif de mise en oeuvre (SEE1) Reproduction du dispositif de mise en œuvre tel que proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 5° du CCH)
Protocole de contrôle (SEE1) Reproduction du protocole de contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par les constructeurs à ceux décrits dans le dispositif de mise en œuvre proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 6° du CCH)

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE1 Mention des conditions d'exploitation, d'entretien périodique et de maintenance de la solution d'effet équivalent (selon l'article R. 112-3 - II - 7° du CCH). Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant".
stabout controle periodique il est necessaire, indiquer il realit :
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Ou document rappelant les conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE1
Document à joindre
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE1)
Dossier de demande d'attestation de respect des objectifs transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration. NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents d'analyse de la solution d'effet équivalent proposée par le maître d'ouvrage (SEE1)
Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant la présente attestation (voir I. de l'article R. 112-3) NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents complémentaires (SEE1)
Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration
Données relatives à la SEE 2 (si existante)
Type de concepteur à l'origine de la SEE2 Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°2
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Industriel
☐ Bureau d'études
☐ Architecte
☐ Entreprise de travaux
Champ technique de la SEE2 Parmi la liste ci-dessous
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Protection contre les risques xylophages (Titre III, chapitre I)
Sécurité d'usage des bâtiments (Titre III, chapitre IV)
Sécurité et protection contre les risques d'incendie (Titre IV)
Réseaux d'eau (Titre V, chapitre II)

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)
Ouvertures (Titre V, chapitre V)
Autres équipements (Titre V, chapitre VII)
Accessibilité (Titre VI)
Performance énergétique et environnementale (Titre VII)
Solution de référence à laquelle la SEE2 propose une alternative Référence réglementaire de la solution de référence à laquelle il est proposé une alternative (selon l'article R. 112-3 - II - 3° du CCH)
Objectifs généraux poursuivis (SEE2) Rappel des objectifs généraux respectés par la SEE (selon l'article R. 112-3 - II - 2° du CCH)
Description sommaire de la SEE2 Il s'agit de la description fournie dans le dossier de demande et qui a vocation à figurer sur des supports de communication publics (selon l'article R. 112-3 - II - 4° du CCH).
Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération
Dispositif de mise en oeuvre (SEE2) Reproduction du dispositif de mise en œuvre tel que proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 5° du CCH)
Protocole de contrôle (SEE2) Reproduction du protocole de contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par les constructeurs à ceux décri dans le dispositif de mise en œuvre proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 6° du CCH)
Conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE2 Mention des conditions d'exploitation, d'entretien périodique et de maintenance de la solution d'effet équivalent (sele l'article R. 112-3 - II - 7° du CCH).
l l

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Ou document rappelant les conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE2
Document à joindre
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE2)
Dossier de demande d'attestation de respect des objectifs transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration. NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents d'analyse de la solution d'effet équivalent proposée par le maître d'ouvrage (SEE2)
Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant la présente attestation NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents complémentaires (SEE2)
Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration
Données relatives à la SEE 3 (si existante)
Type de concepteur à l'origine de la SEE3 Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°3
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Industriel
☐ Bureau d'études
☐ Architecte
☐ Entreprise de travaux
Champ technique de la SEE3 Parmi la liste ci-dessous
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Protection contre les risques xylophages (Titre III, chapitre I)
Sécurité d'usage des bâtiments (Titre III, chapitre IV)
Sécurité et protection contre les risques d'incendie (Titre IV)
Réseaux d'eau (Titre V, chapitre II)
Qualité d'air intérieur (Titre V, chapitre III)
Ouvertures (Titre V, chapitre V)
Autres équipements (Titre V, chapitre VII)
Accessibilité (Titre VI)
Performance énergétique et environnementale (Titre VII)

3° du CCH)		
	éraux poursuivis (SEE3) jectifs généraux respectés par la SEE (selon l'article R. 112-3 - II - 2° du CCH)	
s'agit de l	escription fournie dans le dossier de demande et qui a vocation à figurer sur des supports de publics (selon l'article R. 112-3 - II - 1° du CCH).	
x:La SEE ¡	pose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération.	
	nise en oeuvre (SEE3) du dispositif de mise en œuvre tel que proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 -	II - 5° du
	c ontrôle (SEE3) du protocole de contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par les constructeurs à ce	aux dácri
	tif de mise en œuvre proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 6° du CCH)	eux decii
Mention de	contrôle périodique éventuel de la SEE3 onditions d'exploitation, d'entretien périodique et de maintenance de la solution d'effet équiva 3 - II - 7° du CCH).	alent (sel

Document à joindre

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE3)
Dossier de demande d'attestation de respect des objectifs transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration. NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents d'analyse de la solution d'effet équivalent proposée par le maître d'ouvrage (SEE3)
Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant la présente attestation NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents complémentaires (SEE3)
Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration
Engagements
Indépendance et impartialité En application du 2° du III de l'article R. 112-3 du CCH, l'organisme tiers confirme, en cochant cette case, avoir établi cette attestation de respect des objectifs en toute indépendance et impartialité, ces conditions étant exigées par les articles L. 112-9 et R. 112-1 du CCH.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Devoir d'information auprès du maître d'ouvrage L'organisme ayant délivré cette attestation de respect des objectifs s'engage à informer le maître d'ouvrage qu'il devra, lui-même, solliciter la réouverture de ce formulaire pour signaler une modification d'une ou plusieurs solutions d'effet équivalent dans l'opération de construction concernée par le présent formulaire. Par ailleurs, les personnes dont les coordonnées ont été indiquées pourront être contactées par l'autorité administrative pour obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'opération de construction.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Transmission des données à l'organisme responsable de l'Observatoire des SEE L'organisme remplissant le présent formulaire accepte, pour lui-même et l'ensemble des parties prenantes au projet, que les données à caractère personnel soient transmises à l'organisme désigné par arrêté tel que mentionné à l'article R 112-7 du CCH, à des fins de retour d'expériences sur les SEE. Cet organisme a signé avec l'État un accord de confidentialité sur les données qu'elle recevra dans ce cadre. Toute parution à propos des SEE aura fait l'objet d'une anonymisation préalable des données.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non